

Code de conduite pour les fournisseurs

Artol Fuchs SA s'engage à mener ses activités en respectant les plus hauts standards éthiques et environnementaux. Ce code de conduite pour fournisseurs et sous-traitants d'Artol (ci-après, « les partenaires commerciaux ») liste des principes importants pour Artol et qui doivent être respectés dans sa chaîne d'approvisionnement.

Artol attend de tous ses partenaires commerciaux d'agir conformément aux principes de ce code de conduite dans leurs activités, dans la mesure du possible. **Ce code fait partie intégrante des conditions générales d'achat d'Artol Fuchs SA.**

ETHIQUE DES AFFAIRES

Intégrité de l'entreprise

Les partenaires commerciaux doivent toujours agir avec intégrité, honnêteté et loyauté dans tous les aspects de leurs activités, y compris les relations, les pratiques, l'approvisionnement et les opérations.

Rejet de la corruption et des pots-de-vin

Artol ne tolère aucune forme de corruption, rejette fermement tout type de pot-de-vin et de fraude. Les partenaires s'engagent à respecter ces aspects.

Concurrence loyale et antitrust

Artol attend de ses partenaires commerciaux qu'ils se conforment strictement aux lois internationales et locales protégeant et promouvant la concurrence loyale ainsi qu'aux lois antitrust applicables.

Protection des données et de la propriété intellectuelle

La protection des données et de la propriété intellectuelle ainsi que la sécurité des données sont essentielles pour maintenir la confiance et assurer le succès à long terme des relations commerciales. Chaque partenaire doit ces données dans le respect des lois.

Conformité et sécurité des produits

S'assurer que tous les produits fournis à Artol sont conformes à toutes les exigences couvertes par le champ d'application de toutes les réglementations pertinentes et les spécifications convenues relatives à la conformité et à la sécurité des produits

Approvisionnement responsable

Artol s'engage à se conformer aux exigences réglementaires et aux exigences des clients concernant l'interdiction et la restriction des substances, y compris les minéraux et matériaux de conflit, les substances dangereuses et les déchets. Les partenaires commerciaux doivent également s'y conformer.

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DU TRAVAIL

Les partenaires commerciaux respectent les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et de droits du travail et contrôlent régulièrement la situation des droits de l'homme tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, en particulier dans les zones et les lieux à haut risque.

Les partenaires commerciaux veillent particulièrement aux points suivants : **interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé et de l'esclavage moderne, non-discrimination et égalité des chances, santé et sécurité au travail, conditions de travail équitables.**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Artol s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités. L'entreprise respecte strictement les lois et réglementations locales, et demande à ses partenaires d'évaluer et de gérer les risques environnementaux dans l'idée de les réduire. Les partenaires doivent respecter les lois locales ou les normes internationales.
